

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE DE
L'INSTITUT AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT LOCAL
(IADL) DE THIES EN VUE DE L'HABILITATION A
DELIVRER DES DIPLOMES DE LICENCE**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Mamadou Moustapha THIAM, Président
- Pr. Cheikh SARR, Membre
- M. Issaka Doullaye MAIGA, Membre

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Avril 2018

Table des matières

Introduction	4
1. Présentation de l'EPES évalué	4
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	5
3. Description de la visite	5
4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	7
5. Points forts de l'institution	18
6. Points faibles de l'institution	20
7. Appréciations générales	21
8. Recommandations à l'établissement	21
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup	21
10. Proposition de décision	22

Sigles et abréviations

ANAQ-Sup : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur

CIAQ : Cellule Interne Assurance Qualité

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminé

CS : Conseil Supérieur

CSP : Conseil Scientifique et Pédagogique

DE : Directeur des études

EPES : Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur

IPAIM : Institut Privé Africain en Informatique et Management

LMD : Licence-Master-Doctorat

MFP : Ministère de la Formation Professionnelle

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

PER : Personnel d'Enseignement et de Recherche

PATS : Personnel Administratif, Technique et de Service

UE : Unité d'Enseignement

Introduction

L'Institut Africain de Développement Local (IADL) a sollicité auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), l'habilitation à délivrer des diplômes de Licence conformément aux dispositions de la Loi sur le Système LMD. C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup), a commis un groupe de trois experts dirigés par le Pr. Mamadou Moustapha Thiam qui s'est rendu en date du Jeudi 11/01/2018 à IADL pour l'évaluation institutionnelle de cet établissement.

Dès l'arrivée de la délégation des experts le matin à 08h45, elle a été reçue par M. MBAYE Directeur Général de l'institution et son équipe, avec qui elle a échangé sur les objectifs et le programme de la journée. Ensuite s'est tenue une séance de travail entre les personnes précitées et les experts de l'ANAQ-Sup. Le Président de l'équipe des experts a dans un premier temps rappelé les objectifs de la visite et l'esprit d'amélioration de la qualité des EPES dans lequel l'ANAQ-Sup a placé ces missions d'évaluation externe. Par la suite l'agenda de la journée et la méthodologie de travail ont fait l'objet d'une validation.

1. Présentation de l'EPES évalué

Créé en 2011 par Monsieur Alioune Niang MBAYE, l'IADL est un Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur possédant l'agrément provisoire N°155/MESR/DGES/DESP. L'IADL dispense des enseignements dans les domaines du développement local et de la décentralisation. Elle offre des programmes de formation de niveaux DTS et Licence.

L'établissement sis à Thiès est localisé dans le quartier 10e RIAOM, en face de l'UFR de Santé de l'Université de Thiès. L'Institut est logé dans deux maisons accolées, l'enseigne étant bien visible. Sur la droite de l'allée menant au hall d'entrée, un espace de détente et de restauration est aménagé pour les étudiants. Après le hall on accède au bloc administratif comprenant une salle de réunion qui sert également de salle de cours.

L'IADL compte un effectif réduit de 58 étudiants pour l'année académique 2017-2018 toutes filières confondues. L'établissement dispose d'un plan stratégique 2014-2018 et d'une Cellule Interne d'Assurance Qualité.

La gouvernance de l'établissement est régie par deux organes :

- le Conseil Scientifique et Pédagogique ;

- le Conseil de Gestion.

La Direction est aidée dans sa gestion par la Direction des Etudes, le Service Comptable et Administratif.

Les échanges avec la Direction ont abordé plusieurs points qui ont permis aux experts d’avoir une vision plus précise de l’établissement.

2. Avis sur le rapport d’auto-évaluation

Concernant la forme du document, le rapport d’auto-évaluation respecte le canevas défini par le guide d’auto-évaluation fourni par l’ANAQ-Sup. C’est un document de 40 pages non compte tenu des annexes.

Le document répond clairement aux différents champs et standards du référentiel institutionnel en renvoyant directement à certaines annexes concernées.

Cependant, certaines réponses sont parfois assez courtes et il serait plus intéressant de développer certains points en présentant des statistiques quantifiables.

L’analyse faite au niveau des différents champs d’évaluation est plus descriptive que statistique, ce qui oblige de faire référence très souvent aux éléments de preuve. Ainsi un effort doit être fait afin de fournir des statistiques qui donnent des mesures sur le niveau d’atteinte des différents standards.

3. Description de la visite

➤ *Déroulement de la visite*

Le tableau ci-dessous donne le chronogramme de la visite effectuée par les experts :

<i>Horaires</i>	<i>Activités des experts</i>
08h 30 – 08h45	Arrivée de la délégation des experts
08h 45 – 10h 30	Discussions avec les responsables de l’institution (Directeur général, Chef du département informatique, responsable de la filière informatique de gestion, Responsable qualité etc.)
10h 30 – 12h 30	Entretiens avec les différentes composantes (PER, PATS, Etudiants)
12h 30 – 13h 00	Visite des locaux (salles de cours, laboratoires, bureaux, etc.)
13h 00 – 13h 30	Réunion d’harmonisation entre les experts
13h 30 – 14h 00	Restitution orale des premiers éléments d’appréciation

La séance d’entretien avec les autorités de l’institution a débuté à 08h45 avec les membres de

la Direction qui ont prononcé quelques mots de bienvenue à l'endroit de la délégation des experts et a effectué une présentation de l'établissement et notamment les missions, les programmes de formation, les ressources humaines, les étudiants, la gouvernance, le système d'information et de communication, les forces et faiblesses.

Après les discussions avec la direction de l'établissement, la délégation des experts s'est entretenue avec les différentes composantes que sont les enseignants permanents et vacataires, les personnels administratifs techniques de service et les étudiants (cf. Annexe 2 pour la liste complète des personnes interrogées). Par la suite, la délégation des experts a effectué la visite des locaux de l'établissement. Enfin une restitution orale en présence de l'administration a bouclé la mission. Ceci a permis de faire ressortir les premiers éléments d'appréciations sur l'institution en termes de points forts, points faibles et d'aspects à améliorer sous forme de recommandations. Une liste complémentaire d'éléments de preuve a été demandée (cf. Annexe 1). La mission d'évaluation sur site a pris fin aux environs de 14h00.

➤ *Appréciation de la visite*

Les experts ont apprécié l'atmosphère de travail empreinte de rigueur et de courtoisie. L'engagement du Directeur est évident ainsi que son souhait d'améliorer la gestion et le fonctionnement de l'IADL. Il a acheté la deuxième maison et a un projet d'édifier sur les lieux un immeuble plus fonctionnel (les experts ont pu voir les plans architecturaux d'extension). Les enseignants sont constitués en grande majorité de prestataires de services qui ont signé un contrat en bonne et due forme avec l'institution. Le Directeur ambitionne cependant d'avoir plus de permanents à l'avenir. Il fait l'effort de recruter des hommes et femmes impliqués dans la décentralisation, il a également établi des accords de coopération avec des groupements d'ouvriers et des organisations nationales et internationales.

Les extincteurs qui sont à jour existent mais gagneraient à être plus visibles. Les toilettes séparées sont en nombre insuffisant par rapport aux effectifs et sont partagées par l'administration et les étudiants. De plus, la séparation hommes et femmes devrait être mieux effectuée car se trouvant dans un espace commun. Les indications sur les issues de secours sont affichées sur les murs.

4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

La synthèse de la grille d'analyse du programme d'études au regard des standards de qualité est présentée ci-dessous :

CHAMP D'EVALUATION 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution.

Standard 1.01: L'institution s'est dotée d'une mission publique et des objectifs en matière d'enseignement et de recherche et a déterminé sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.

Appréciation globale

L'IADL est un institut qui s'est doté d'une mission de formation professionnelle dans les domaines du développement local et de la décentralisation.

Il s'est doté d'un plan stratégique et opérationnel quinquennal pour la période 2014-2018 lui permettant de renforcer les dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants et d'améliorer leurs conditions d'études et de vie au sein de l'institut. Dans ce document, la mission et les objectifs de formation sont clairement indiqués. Ils positionnent l'institution dans le domaine du développement durable, communautaire et participatif.

Standard atteint

Standard 1.02 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale

L'IADL possède une gouvernance principalement régie par deux organes :

- Le Conseil de Gestion ;
- Le Conseil Scientifique et Pédagogique présidé par un enseignant de rang A.

Le Conseil de Gestion est chargé des orientations stratégiques.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, présidé par un universitaire (Maître de Conférence Agrégé) délibère sur toutes les questions scientifiques et pédagogiques.

La Direction générale gère administrativement l'établissement. Elle veille à l'application de toutes les décisions relatives à la vie de l'école. Le comptable est placé sous la responsabilité du Directeur Général.

La Direction des études coordonne, gère et exécute toutes les décisions pédagogiques.

Le personnel enseignant est bien impliqué dans les processus décisionnels car le PER est représenté dans toutes les instances de décision.

L'IADL dispose d'un manuel des procédures administratives, financières et comptables et d'un manuel de qualité où les processus sont décrits ainsi que, les compétences et les responsabilités décisionnelles.

Standard atteint

Standard 1.03 : L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique

Appréciation globale

Le personnel (PER et PATS) est suffisant vu le faible effectif des étudiants (58) de l'IADL. Les PER sont le plus souvent des prestataires de services (vacataires). Les ressources financières proviennent des frais de scolarité. En cas de nécessité le Directeur général, Déclarant responsable, appuie les finances de l'Institution. Les ressources matérielles (équipements informatiques et pédagogiques) permettent une montée en puissance des effectifs dans les années à venir.

Standard non atteint

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale

Les sources de financement sont constituées des frais de scolarité et mensualités des étudiants et de la contribution du Directeur. Les sources de financement sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle et l'autonomie académique de l'Institut. Il faut cependant diversifier les sources de financement pour une meilleure pérennité de l'institution.

Standard atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.

Appréciation globale

L'IADL a mis en place une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) fonctionnelle (PV de réunions consultés), dirigée par un Responsable Qualité. Toutes les composantes de l'école sont représentées dans la CIAQ.

Il dispose également d'un Manuel de Qualité décrivant la politique et les processus qualité en son sein. Contrairement à la précédente évaluation la CIAQ apparaît dans le nouvel organigramme validé. Nous avons pu constater que la cellule interne assurance qualité se réunit périodiquement afin de formuler des avis tendant à améliorer la qualité du système.

Standard atteint

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale

L'Institut a mis en place un dispositif et des mécanismes de gestion des conflits par

- un règlement intérieur ;
- un conseil de discipline qui délibère sur tous les cas de conflits.

Il n'existe cependant pas de structure propre dédiée à la prévention des conflits.

Standard atteint

CHAMP D'EVALUATION 2 : Offre d'études et de formation.

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.

Appréciation globale

Avec les possibilités offertes par le décret 2011 -1030 portant statut des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES) suivi de la loi LMD et ses décrets d'application, l'IADL, avec l'agrément provisoire du MESR, a réformé ses programmes de formation pour offrir un enseignement conduisant à l'obtention de diplômes de Licence Professionnelle tout en maintenant la possibilité d'offrir des diplômes de DTS. Cela permet à ses étudiants d'acquérir un diplôme intermédiaire.

Les diplômes de Licences professionnelles offerts sont au nombre de quatre :

Intitulé du diplôme	Orientation (académique ou professionnelle)	Modalité d'enseignement (présentiel ou à distance)	Diplôme délivré par l'établissement, en co-diplomation, délocalisation
Gestion de projets de développement	Professionnelle	Présentiel	Diplôme délivré par l'établissement
Gouvernance locale et développement territorial	Professionnelle	Présentiel	Diplôme délivré par l'établissement
Développement et Gouvernance communautaire	Professionnelle	Présentiel	Diplôme délivré par l'établissement
Santé communautaire.	Professionnelle	Présentiel	Diplôme délivré par l'établissement

Les maquettes pédagogiques sont conformes aux standards du système LMD avec une organisation en UE, une codification standard et une distinction entre travail présentiel et personnel. Cette offre est centrée sur les études spécialisées en développement local et en décentralisation.

Standard atteint

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale

L'offre de formation de l'IADL est dotée d'un système de crédits capitalisables et transférables conformément au système LMD. Cependant, aucune mobilité (en termes d'échanges d'étudiants avec des institutions d'enseignement supérieur) nationale ou internationale n'est encore observée.

IADL devrait mettre à profit la présence de plusieurs établissements d'enseignement supérieur dans la région notamment l'Université de Thiès ou d'autres écoles privées pour développer des programmes de mobilités et de partenariat.

Standard non atteint

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale

Les PV de jurys mis à notre disposition sont signés par les enseignants et statuent clairement sur les validations ou non des semestres et les passages en année supérieur.

Les conditions d'obtention des attestations et diplômes sont clairement définies dans le Règlement Intérieur. Elles sont conformes à la réglementation nationale du système LMD.

Le Directeur des études et les responsables des filières veillent au respect des conditions définies.

Standard atteint

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.

Appréciation globale

L'évaluation des enseignements est normalisée et fait l'objet d'une fiche.

L'insertion professionnelle des étudiants est gérée par une Cellule d'Appui à l'Insertion Professionnelle. Les partenariats avec les acteurs du développement local ne sont pas formalisés. L'institution a mis en place des mécanismes de suivi des alumni.

Des données sont fournies sur le taux d'abandon, de redoublement et de réussite aux examens, toutefois aucun document ne permet de confirmer l'exploitation de ces données dans un objectif de remédier aux causes de redoublement ou d'abandon. De la même manière, il n'y a pas réellement d'exploitation des formulaires d'évaluation des enseignements et de retour envers les enseignants concernés.

Standard atteint

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale

La CIAQ se réunit périodiquement et élabore des outils (fiches) d'évaluation des enseignements en vue de les exploiter pour une amélioration constante des programmes.

Toutefois les experts n'ont pas trouvé un référentiel interne d'auto-évaluation ni un calendrier d'évaluation périodique des programmes.

Standard non atteint

CHAMP D’EVALUATION 3 : Recherche.

Standard 3.01 : les activités actuelles de recherche de l’institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux

Appréciation globale :

L’IADL limitant pour l’instant ses activités à la formation de licences professionnelles ne conduit pas des activités de recherche. Il y a lieu de mettre en place un dispositif de réflexion sur une politique de recherche à long terme.

Standard non atteint

Standard 3.02 : l’institut garantit l’intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation

Appréciation globale :

Les experts n’ont pas constaté de mécanismes permettant l’intégration des connaissances scientifiques actuelles ou nouvelles dans les programmes de formation.

Standard non atteint

CHAMP D’EVALUATION 4 : Personnel d’Enseignement et/ou de Recherche (PER).

Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Appréciation globale

La procédure de recrutement tient compte de la qualification académique (diplôme le plus élevé), de l’expérience professionnelle et de la compétence didactique. Cependant le recrutement est exclusivement effectué par le Directeur. Tous les enseignants sont titulaires au moins d’un niveau Bac+4 ou sont des fonctionnaires avec une expérience avérée dans le domaine du développement local. La majorité des enseignants sont des professionnels du secteur. Les enseignants permanents ne sont que trois. L’école ne gère pas la promotion des enseignants constitués essentiellement de vacataires. La motivation des PER est évidente.

Standard atteint

Standard 4.02: L’institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.

Appréciation globale

Il n’y a pas encore de politique de formation continue puisque l’essentiel du PER est composé

de vacataires.

Standard non atteint

Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève.

Appréciation globale

N'ayant pas réellement un statut d'enseignants permanents, il est difficile pour l'institution d'établir une politique de la relève.

Standard non atteint

Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Appréciation globale

L'institut n'offre pas à ses enseignants un service de conseil en plans de carrière.

Standard non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.

Appréciation globale

Les procédures de recrutement et de promotion du PATS sont décrites dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables.

Après la procédure de recrutement, le personnel recruté signe un CDD de deux (02) ans renouvelables une fois et à l'issue de cette durée un CDI est signé. L'institution gagnerait cependant à stabiliser ou fidéliser son PATS très engagé dans la réalisation du projet d'établissement. Les experts ont apprécié le recrutement de personnels en CDD par rapport à l'évaluation précédente où la majeure partie des PATS était constituée de prestataires externes à l'établissement.

La procédure est règlementée et conforme aux lois en vigueur.

Standard atteint

Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale

Lorsque le besoin se fait sentir, l'IADL organise la formation continue de son personnel. Ainsi nous avons pu constater des formations continues offertes aux PATS mais qui ne font pas l'objet d'une planification dans le temps et présenté dans un document de « plan de formation ».

Standard atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 6 : Étudiant(e)s.

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale

Le rapport d'auto-évaluation et les discussions établissent qu'en L1 sont admis les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Les candidats n'ayant pas le baccalauréat sont autorisés à suivre la filière en DTS. Dans tous les cas le diplôme requis est Baccalauréat pour l'accès en Licence.

Tous les modules sont communs et obligatoires en licence 1 et 2. En revanche, la spécialisation commence à partir de la Licence 3.

Standard atteint

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale

L'égalité des chances est garantie et réalisée par l'IADL. Il n'existe aucune forme de discrimination pour l'accès et le séjour dans les différents programmes de formation. Seul le mérite est le point de différenciation.

Grade	Effectif	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
LP1	33	17	16
LP2	9	8	1
LP3	16	8	8
TOTAL	58	33	25

Standard atteint

Standard 6.03 ; L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale

L'annexe 37 du rapport d'auto-évaluation donne des informations statistiques sur les taux de réussite et permet d'affirmer qu'il y a un suivi de la progression des étudiants.

Standard atteint

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale

La faiblesse des effectifs (58 pour l'année académique 2017-2018) fait que les taux d'encadrement sont très faibles et de l'ordre de 8 étudiants pour 01 enseignant.

L'encadrement de proximité, qui résulte de la faiblesse relative des effectifs permet d'atteindre les objectifs de formation et d'obtenir des taux de réussite corrects.

Standard atteint

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées.

Appréciation globale

Aucune structure n'est dédiée au conseil des étudiants. Seul le Directeur des études, assisté du chef de la scolarité, donne les informations utiles et des conseils aux étudiants et aux personnes intéressées.

Standard non atteint

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.

Appréciation globale

L'IADL n'a pas formalisé un service spécial pour les étudiants en situation de handicap. Des efforts ont été faits afin d'aménager des voies d'accès à l'entrée de l'établissement aux handicapés moteurs. Cet effort devra être poursuivi pour permettre aux personnes vivant avec un handicap d'accéder plus aisément aux salles de cours.

Standard non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 7 : Infrastructures et équipements.

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.

Appréciation globale

Le terrain qui est un titre foncier et les locaux sont la propriété du Directeur. Les infrastructures et équipements disponibles sont situés sur une superficie de 600m² qui permettent à l'établissement de murir des projets de montée en puissance en cas d'exploitation optimale de l'espace. L'Institut dispose de deux bâtiments séparés (un bloc administratif et un bloc pédagogique).

Le premier abrite la Direction générale et ses services et l'espace de détente des étudiants. Le deuxième abrite les infrastructures pédagogiques (salles de cours, amphi, etc.). Il n'y a pas de bibliothèque physique.

Les toilettes H/F sont en quantité insuffisante et la séparation fonctionnelle devrait être améliorée. Les extincteurs sont à jour mais pas visibles. L'hygiène est assurée par un personnel de service contractuel.

La sécurité est assurée par un service de gardiennage de jour et de nuit sous la supervision d'un superviseur.

Standard atteint

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale

L'IADL dispose d'un site web et d'un réseau internet (wifi), d'une bibliothèque virtuelle sous Scholarvox. Les moyens d'informations se font principalement par voie d'affichage ou par numérique (mail, site web).

Standard atteint

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale

L'école dispose de trois extincteurs à jour. En dehors de la porte d'entrée sous surveillance permanente d'un gardien, IADL dispose d'une porte de garage servant d'issue de secours autre que l'entrée principale et clairement indiquée.

L'IADL dispose d'un petit local servant d'infirmierie pour les soins de base. La boîte de pharmacie pour les premiers soins contient très peu d'éléments. Les soins sont assurés par une infirmière d'état qui est prestataire externe.

L'institut compte trois techniciennes de surface qui veillent à la propreté de l'environnement interne et externe. En outre, un nombre suffisant de poubelles est disponible au sein de l'institut pour une plus grande prise en charge de la propreté et de l'hygiène. Un comité d'hygiène et de salubrité formé et mis en place pour appuyer l'administration.

Standard atteint

CHAMP D'EVALUATION 8 : Coopération.

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

Appréciation globale

L'institution a signé des conventions de partenariat avec des ONG, des médias et des sociétés de la place.

Des accords de coopérations sont noués avec :

- des organisations professionnelles et les acteurs sociaux, tels que les artisans métaux de Tivaoune, le cadre unitaire des artisans de la région de Thiès, les fédérations des associations villageoises de développement de Bambey Sérère ;
- des collectivités locales de la région de Thiès ;
- d'autres communes du Sénégal ;
- des ONG comme World Vision, Caritas, Terre Espoir Mauritanie, Child

Cependant l'institution envisage de nouer des accords avec les universités publiques telles que l'UT ou des écoles comme l'ENSA. Des démarches ont été entreprises dans ce sens mais les autorités n'ont pas encore eu de retour favorable.

Standard atteint

CHAMP D'EVALUATION 9 : Information et communication.

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale

L'IADL ne dispose pas encore de système d'information intégré et fonctionnel. Pour prendre des décisions stratégiques relatives aux offres de formation, le Conseil Pédagogique ou la Direction se base sur les données brutes recueillies auprès des différentes entités. L'engagement et la promotion du PATS se basent sur les besoins exprimés et les services rendus.

Il n'y a pas encore d'enquête portant, par exemple, sur l'expression de besoins ou de satisfaction des bénéficiaires et utilisateurs des diplômés, en vue d'une amélioration de l'efficacité des formations.

Standard non atteint

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale

Au plan interne, avec les tableaux d'affichage à tous les niveaux, les réunions périodiques, le système de communication et d'information est efficace et transparent.

Au plan externe, l'insertion publicitaire dans les médias, le site web et les missions d'informations constituent une politique de communication pour rendre visible l'institution.

Standard atteint

5. Points forts de l'institution

A la lumière du rapport d'auto-évaluation et de la visite des experts, les points forts suivants ont été relevés :

- Existence d'un plan stratégique et opérationnel quinquennal pour la période 2014-2018 lui permettant de renforcer les dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants et d'améliorer leurs conditions d'études et de vie au sein de l'institut. Dans ce document, la mission et les objectifs de formation sont clairement indiqués ;
- Existence d'un Conseil Scientifique et Pédagogique, présidé par un universitaire (Maître de Conférence Agrégé) délibère sur toutes les questions scientifiques et pédagogiques ;
- Existence d'un manuel des procédures administratives, financières et comptables et d'un manuel de qualité où les processus sont décrits ainsi que, les compétences et les responsabilités décisionnelles ;

- Les ressources matérielles (équipements informatiques et pédagogiques) permettent une montée en puissance des effectifs dans les années à venir ;
- Les sources de financement sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle et l'autonomie académique de l'Institut ;
- Existence d'une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) fonctionnelle (PV de réunions consultés), dirigée par un Responsable Qualité. Toutes les composantes de l'école sont représentées dans la CIAQ ;
- Existence d'un Manuel de Qualité décrivant la politique et les processus qualité en son sein ;
- Les maquettes pédagogiques sont conformes aux standards du système LMD avec une organisation en UE, une codification standard et une distinction entre travail présentiel et personnel ;
- Les PV de jurys mis à notre disposition sont signés par les enseignants et statuent clairement sur les validations ou non des semestres et les passages en année supérieure ;
- Les conditions d'obtention des attestations et diplômes sont clairement définies dans le Règlement Intérieur. Elles sont conformes à la réglementation nationale du système LMD ;
- L'évaluation des enseignements est normalisée et fait l'objet d'une fiche ;
- L'insertion professionnelle des étudiants est gérée par une Cellule d'Appui à l'Insertion Professionnelle ;
- La procédure de recrutement tient compte de la qualification académique (diplôme le plus élevé), de l'expérience professionnelle et de la compétence didactique ;
- Existence de 03 enseignants permanents ;
- Les procédures de recrutement et de promotion du PATS sont décrites dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables ;
- Le terrain qui est un titre foncier et les locaux sont la propriété du Directeur. Les infrastructures et équipements disponibles sont situés sur une superficie de 600m² qui permettent à l'établissement de murir des projets de montée en puissance ;
- L'IADL dispose d'une bibliothèque virtuelle sous Scholarvox ;

- L'école dispose de trois extincteurs à jour ;
- Des accords de coopérations sont noués avec :
 - ✓ des organisations professionnelles et les acteurs sociaux, tels que les artisans métaux de Tivaoune, le cadre unitaire des artisans de la région de Thiès, les fédérations des associations villageoises de développement de Bambey Sérère ;
 - ✓ des collectivités locales de la région de Thiès ;
 - ✓ d'autres communes du Sénégal ;
 - ✓ des ONG comme World Vision, Caritas, Terre Espoir Mauritanie, Child.
- Existence d'un projet institutionnel bien ficelé soutenu par la volonté et l'ambition de l'équipe dirigeante ;
- Locaux propres, bien entretenus situés dans un environnement propice avec des possibilités d'extension ;
- Réseau internet et site web fonctionnels ;
- Acquisition sous forme de titre foncier du terrain et des locaux qui sont la propriété du Directeur ;
- Motivation des personnels PER et PATS qui adhèrent au projet de l'établissement ;
- Satisfaction des étudiants de la formation reçue ;
- Existence d'un protocole d'accord avec la Croix-Rouge qui permet la formation en secourisme de tous les étudiants ;
- Insertion des diplômés au cœur des préoccupations de l'IADL notamment avec la signature de conventions de stage et de partenariat et la mise en place d'une Cellule d'Appui à l'Insertion, et le suivi des alumni.

6. Points faibles de l'institution

Les points faibles suivants ont été soulignés :

- Faiblesse des effectifs ne garantissant pas la viabilité financière de l'institution à long terme ;
- Absence d'organes de contrôle administratif et de certification des contrôles financiers ;
- L'absence d'une politique de formation du personnel ;
- Faiblesse du nombre d'enseignants permanents ;
- Procédure de gestion des examens à améliorer pour une meilleure sécurité ;
- Vétusté d'une partie des infrastructures administratives et pédagogiques.

7. Appréciations générales

Notre évaluation externe a porté sur l'IADL qui est un EPES dont les programmes de formation sont axés dans les domaines du développement local et de la décentralisation. Cet établissement possède une gouvernance académique bien structurée qui correspond aux standards d'un établissement d'enseignement supérieur avec un conseil scientifique et pédagogique entité supérieure responsable des grandes orientations pédagogiques. Les programmes d'études sont conformes au système LMD dont les grands principes sont respectés. L'insertion professionnelle est au cœur des préoccupations avec la mise en place d'une Cellule d'Appui à l'Insertion.

L'équipe pédagogique est de bonne qualification et en nombre suffisant par rapport au faible effectif et possède une réelle motivation que nous avons pu constater lors de nos entretiens. La capacité d'accueil est suffisante vis-à-vis du faible effectif des promotions actuelles mais devrait être améliorée pour prendre en charge les projets de montée en puissance.

Dans l'ensemble les experts ont pu constater que des améliorations substantielles ont été apportées par rapport à la première évaluation de 2015 ce qui a permis à l'établissement de résorber un certain retard.

8. Recommandations à l'établissement

- Mettre en place une politique de formation des personnels ;
- Mettre en place un livret de l'étudiant ;
- Définir une procédure plus sécurisée pour la gestion des examens ;
- Installer un système de plan de carrière pour aider à l'évolution des PER ;
- Faire appel à des organes de contrôle pour certifier les états financiers ;
- Améliorer les infrastructures par rapport aux projets de montée en puissance.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

L'ANAQ-Sup devrait mettre en place un dispositif de suivi périodique en relation avec l'établissement pour la correction des faiblesses et le relèvement progressif de la qualité des institutions par rapport au référentiel d'évaluation institutionnelle. De plus, l'ANAQ pourrait mettre en place des formations périodiques pour les cellules internes d'assurance qualité afin d'inculquer aux établissements la culture d'assurance qualité.

10. Proposition de décision

Au vu du rapport d'auto-évaluation, du programme d'études, de la visite effectuée sur le site, des réponses apportées par l'équipe de direction, des réponses durant les entretiens avec les différentes composantes et aux conclusions du rapport provisoire, les experts évaluateurs externes ont décidé d'un commun accord :

Habilitation à délivrer des diplômes de Licence recommandée

Annexes

1. Liste des éléments de preuves consultés

Nous avons demandé, obtenu et vérifié les pièces complémentaires dont la liste est indiquée dans le tableau 1. Dans l'ensemble, les pièces reflètent de façon assez cohérente la substance de leurs objets.

Tableau 1 : Liste des éléments de preuves complémentaires vérifiés.

DESIGNATION
Conventions de partenariat et de coopération
CV des professeurs
Contrats des professeurs
Formulaire d'évaluation des enseignements
Spécimen de diplôme
PV de délibération
Syllabi des enseignements
Fiche d'émargement des PER
Plan stratégique
Modèle de relevés de notes

2. Liste des personnes rencontrées

Lors des entretiens avec les enseignants, les PATS et les étudiants, les personnes rencontrées sont indiquées dans le fichier en annexe. (Voir les feuilles de présence)